

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU
MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2006

L'an deux mil six et le mercredi 6 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à ORBAN, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : *Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal MARIES, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Jean Paul CAYZAC, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Sabine COUTANT, Michel LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Jean-Claude MADAULE, Hubert BERNARD, Claude FABRE, Michel GAGNON, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Françoise BARDOU, Michel DURAND, Suzanne ALMOYNER, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean Claude GASC, Jean-Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Jean-Daniel LUGAGNE, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean Philippe ROUMEGOUX, Pierre PAYRASTRE, Bernard TROUILHET.*

Participaient également à la séance :

*Monsieur Georges CABANEL, Trésorier
Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services
Madame Virginie MARCOU, Secrétaire
Monsieur Benoit ENJALBERT, Stagiaire.*

*Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance.***

*Le Procès verbal de la séance du 12 avril 2006 à Laboutarié, mis au vote, est adopté à l'unanimité.
Le procès verbal de la séance du 17 juillet 2006 à Ronel est remis aux délégués.*

Monsieur CANTALOUBE indique à l'assemblée que dans le prolongement du premier Conseil de Communauté qu'il a présidé à SIEURAC le 19 décembre 2005 et après une première année de fonctionnement, ce conseil est marqué par la volonté de privilégier l'information des délégués lors des conseils de communauté :

↳ A compter de cette séance les convocations sont désormais accompagnées d'une note synthétique sur les dossiers présentés et le premier point des ordres du jour est consacré à une présentation, faite par les membres bureau, des travaux conduits dans le cadre de leurs délégations.

↳ A l'occasion de cette séance le bureau présente aux délégués un diaporama « Le bilan d'étape (2003-2006) des actions conduites par la CCR ». Monsieur CANTALOUBE rappelle que la CCR se rend disponible afin de rencontrer les conseillers municipaux des communes qui le souhaitent, afin d'engager un échange à partir de cette présentation.

Médiathèque Intercommunale : demande de subvention auprès de la Région Midi-Pyrénées

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les grandes lignes du projet de Médiathèque Intercommunale .Il rappelle que la réalisation de cet équipement structurant figure dans les priorités du Projet de Développement Durable du Réalmontais :

AXE 2

COORDONNER ET SOUTENIR LES SERVICES AUX PERSONNES AFIN D'AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

Action 3 :

STUCTURER L'OFFRE CULTURELLE

Mesure 3-1 ➤ Création d'une médiathèque intercommunale, véritable outil de la politique culturelle du Réalmontais ; mise en place de points d'appui délocalisés au sein du territoire et mise en réseau avec la zone de chalandise.

Compte tenu de l'impact structurant de ce projet et eu égard à l'importance des moyens financiers nécessaires à sa réalisation, une aide financière est sollicitée auprès de la Région Midi-Pyrénées au titre de l'appui apporté aux équipements structurants à vocation collective.

Afin de permettre la réalisation de cet important projet dont le coût d'investissement est estimé à 1 243 619 Euros HT la Communauté de Communes sollicite une prise en charge du Conseil Régional à hauteur de 20% du coût global estimé de ce projet, soit une subvention de 248 724 € attendue dans le cadre du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides, dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

	estimatif	
Plan de financement prévisionnel Médiathèque Intercommunale	HT	1 243 619 €
Etat (DGD)	40,00%	497 448 €
Région (Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides)	20,00%	248 724 €
Département (Contrat Atouts Tarn)	20,00%	248 724 €
CCR (emprunt)	<u>20,00%</u>	<u>248 724 €</u>
Total	100,00%	1 243 619 €

Il précise que ce dossier sera soumis aux partenaires financiers, Etat, Département, Région à l'occasion de la programmation 2006-2 du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Monsieur ROUMEGOUX craint que cette demande de subvention se traduise par une obligation de réalisation de cet équipement. Monsieur CANTALOUBE rappelle qu'il s'agit avant tout de mobiliser des financements dans le cadre du Contrat de Pays afin de pouvoir présenter ultérieurement à l'assemblée un projet dont les contours financiers seront connus. Monsieur LALBAT souligne que si la CCR ne peut bénéficier d'aides financières cette discussion ne pourra jamais avoir lieu.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (votants : 27, pour : 22, abstentions : 5) de retenir le plan de financement du projet de Médiathèque Intercommunale ainsi arrêté, de mandater Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier de la Région Midi- Pyrénées.

Candidature Cyber Base auprès de la Région Midi-Pyrénées

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la réalisation d'un espace multimédia labellisé «Cyber Base Midi-Pyrénées » figure dans les priorités du Projet de Développement Durable du Réalmontais fixées en novembre 2003 :

AXE 2

COORDONNER ET SOUTENIR LES SERVICES AUX PERSONNES AFIN D'AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

Action 3 :

STUCTURER L'OFFRE CULTURELLE

Mesure 3-2 ➤ Création d'une Cyber Base de niveau 1, espace pleinement intégré à la médiathèque intercommunale, et fonctionnant en partenariat avec le collège, les écoles primaires de Réalmont, ainsi que les associations.

Il souligne que ce type d'équipement conforte les priorités de l'intercommunalité en favorisant l'utilisation des N.T.I.C, sur le territoire.

Au regard de l'analyse des besoins effectuée il est proposé d'intégrer cet équipement dans l'espace multimédia prévu dans l'opération Médiathèque Intercommunale, dans le respect des préconisations du cahier des charges établi par la Région Midi-Pyrénées.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (votants : 27, pour : 22, abstentions : 5) de mandater Monsieur le Président afin de présenter à la Région Midi-Pyrénées la candidature du Réalmontais au label Cyber Base, dans le respect des termes de la charte (superficie, équipement, amplitude horaire, moyens d'animation, actions partenariale etc.).

Médiathèque Intercommunale : demande de subvention auprès du Conseil Général du Tarn

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les grandes lignes du projet de Médiathèque Intercommunale. Il rappelle que la réalisation de cet équipement structurant figure dans les priorités du Projet de Développement Durable du Réalmontais :

AXE 2

COORDONNER ET SOUTENIR LES SERVICES AUX PERSONNES AFIN D'AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

Action 3 :

STUCTURER L'OFFRE CULTURELLE

Mesure 3-1 ➤ Création d'une médiathèque intercommunale, véritable outil de la politique culturelle du Réalmontais ; mise en place de points d'appui délocalisés au sein du territoire et mise en réseau avec la zone de chalandise.

Compte tenu de l'impact structurant de ce projet et eu égard à l'importance des moyens financiers nécessaires à sa réalisation, une aide financière doit être sollicitée auprès du Département du Tarn.

Afin de permettre la réalisation de cet important projet dont le coût d'investissement est estimé à 1 243 619 Euros HT la Communauté de Communes sollicite une prise en charge du Conseil Général à hauteur de 20%

du coût global estimé de ce projet, soit une subvention de 248 724 € attendue au titre du Contrat « Atouts Tarn », dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

	estimatif	
	HT	
Plan de financement prévisionnel Médiathèque Intercommunale		1 243 619 €
Etat (DGD)	40,00%	497 448 €
Région (Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides)	20,00%	248 724 €
Département (Contrat Atouts Tarn)	20,00%	248 724 €
CCR (emprunt)	<u>20,00%</u>	<u>248 724 €</u>
Total	100,00%	1 243 619 €

Il précise que ce dossier sera soumis aux partenaires financiers, Etat, Département, Région à l'occasion de la programmation 2006-2 du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (votants : 27, pour : 22, abstentions : 5) de retenir le plan de financement du projet de Médiathèque Intercommunale ainsi arrêté, de mandater Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier du Département du Tarn.

Travaux Médiathèque Intercommunale : demande de subvention auprès de l'Etat

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les grandes lignes du projet de Médiathèque Intercommunale. Il rappelle que la réalisation de cet équipement structurant figure dans les priorités du Projet de Développement Durable du Réalmontais :

AXE 2

COORDONNER ET SOUTENIR LES SERVICES AUX PERSONNES AFIN D'AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

Action 3 :

STRUCTURER L'OFFRE CULTURELLE

Mesure 3-1 ➤ Création d'une médiathèque intercommunale, véritable outil de la politique culturelle du Réalmontais ; mise en place de points d'appui délocalisés au sein du territoire et mise en réseau avec la zone de chalandise.

Compte tenu de l'impact structurant de ce projet et eu égard à l'importance des moyens financiers nécessaires à sa réalisation, une aide financière doit être sollicitée auprès de l'Etat pour la partie des travaux.

Afin de permettre la réalisation de cet important projet dont le coût d'investissement est estimé à 1 086 250 Euros HT la Communauté de Communes sollicite une prise en charge de l'Etat à hauteur de 40% du coût global estimé de ce projet, soit une subvention de 434 500 € attendue au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.), dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

	estimatif	
	HT	
Estimatif travaux Médiathèque du Réalmontais		1 086 250 €
Etat (DGD)	40,00%	434 500 €
Région (Contrat de Pays)	20,00%	217 250 €
Département (Contrat Atouts Tarn)	20,00%	217 250 €
CCR (emprunt)	20,00%	217 250 €
Total	100,00%	1 086 250 €

Il précise que ce dossier sera soumis aux partenaires financiers, Etat, Département, Région à l'occasion de la programmation 2006-2 du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (votants : 27, pour : 22, abstentions : 5) de retenir le plan de financement du projet de Médiathèque Intercommunale ainsi arrêté, de mandater Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier de l'Etat.

Equipement mobilier Médiathèque Intercommunale : demande de subvention auprès de l'Etat

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les grandes lignes du projet de Médiathèque Intercommunale. Il rappelle que la réalisation de cet équipement structurant figure dans les priorités du Projet de Développement Durable du Réalmontais :

AXE 2

COORDONNER ET SOUTENIR LES SERVICES AUX PERSONNES AFIN D'AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

Action 3 :

STRUCTURER L'OFFRE CULTURELLE

Mesure 3-1 ➤ Création d'une médiathèque intercommunale, véritable outil de la politique culturelle du Réalmontais ; mise en place de points d'appui délocalisés au sein du territoire et mise en réseau avec la zone de chalandise.

Compte tenu de l'impact structurant de ce projet et eu égard à l'importance des moyens financiers nécessaires à sa réalisation, une aide financière doit être sollicitée auprès de l'Etat pour l'équipement mobilier.

Afin de permettre la réalisation de cet important projet dont le coût d'investissement est estimé à 80 000 Euros HT la Communauté de Communes sollicite une prise en charge de l'Etat à hauteur de 40% du coût global estimé de ce projet, soit une subvention de 32 000 € attendue au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.), dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Estimatif Mobilier Médiathèque du Réalmontais	estimatif HT	80 000 €
Etat (DGD)	40,00%	32 000 €
Région (Contrat de Pays)	20,00%	16 000 €
Département (Contrat Atouts Tarn)	20,00%	16 000 €
CCR (emprunt)	20,00%	16 000 €
Total	100,00%	80 000 €

Il précise que ce dossier sera soumis aux partenaires financiers, Etat, Département, Région à l'occasion de la programmation 2006-2 du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (votants : 27, pour : 22, abstentions : 5) de retenir le plan de financement du projet de Médiathèque Intercommunale ainsi arrêté, de mandater Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier de l'Etat.

Equipement informatique Médiathèque Intercommunale : demande de subvention auprès de l'Etat

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les grandes lignes du projet de Médiathèque Intercommunale. Il rappelle que la réalisation de cet équipement structurant figure dans les priorités du Projet de Développement Durable du Réalmontais :

AXE 2

COORDONNER ET SOUTENIR LES SERVICES AUX PERSONNES AFIN D'AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS

Action 3 :

STUCTURER L'OFFRE CULTURELLE

Mesure 3-1 ➤ Création d'une médiathèque intercommunale, véritable outil de la politique culturelle du Réalmontais ; mise en place de points d'appui délocalisés au sein du territoire et mise en réseau avec la zone de chalandise.

Compte tenu de l'impact structurant de ce projet et eu égard à l'importance des moyens financiers nécessaires à sa réalisation, une aide financière doit être sollicitée auprès de l'Etat pour l'équipement informatique.

Afin de permettre la réalisation de cet important projet dont le coût d'investissement est estimé à 77 369 Euros HT la Communauté de Communes sollicite une prise en charge de l'Etat à hauteur de 40% du coût global estimé de ce projet, soit une subvention de 30 948 € attendue au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.), dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Informatique et Bureautique Médiathèque du Réalmontais	estimatif HT	77 369 €
Etat (DGD)	40,00%	30 948 €
Région (Contrat de Pays)	20,00%	15 474 €
Département (Contrat Atouts Tarn)	20,00%	15 474 €
CCR (emprunt)	20,00%	15 474 €
Total	100,00%	77 369 €

Il précise que ce dossier sera soumis aux partenaires financiers, Etat, Département, Région à l'occasion de la programmation 2006-2 du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (votants : 27, pour : 22, abstentions : 5) de retenir le plan de financement du projet de Médiathèque Intercommunale ainsi arrêté, de mandater Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier de l'Etat.

Centre de Ressources Intercommunal : demande de subvention auprès du Conseil Général du Tarn

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les grandes lignes du nouveau projet de Centre de Ressources Intercommunal. Il précise que l'opération initiale a évolué afin de prendre en compte l'accueil de nouveaux services et permettre la mise en place d'un guichet unique destiné à rendre plus efficace le service à la population. Il rappelle que la réalisation de cet équipement structurant figure dans les priorités du Projet de Développement Durable du Réalmontais fixées en novembre 2003 :

AXE 3

RENFORCER L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Action 3 :

CONFORTER LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU REALMONTAIS

Mesure 3-1 ➤ renforcer la vocation naturelle du territoire à rayonner sur un espace large du fait de sa centralité par le développement des partenariats, par la réalisation d'équipement structurants, et le développement de services de proximité ayant vocation à rayonner sur le territoire.

Monsieur le Président précise que ce projet est conçu pour :

- regrouper des services publics en milieu rural et en particulier accueillir une antenne du Conseil Général de type « Point d'Action Sanitaire et Sociale »
- améliorer l'efficacité du service rendu aux usagers et à la population dans une logique de « guichet unique »
- conforter la centralité du territoire grâce aux équipements prévus, espace ressource salle de conférences et de réunion.

Compte tenu de l'impact structurant de ce projet et eu égard à l'importance des moyens financiers nécessaires à sa réalisation, une aide financière est sollicitée auprès du Département du Tarn.

Afin de permettre la réalisation de cet important projet dont le coût d'investissement est estimé à 1 501 442 Euros HT la Communauté de Communes sollicite dans le cadre du Contrat Atouts Tarn, une prise en charge du Conseil Général à hauteur de 25% du coût global estimé de ce projet, pour un plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

Centre de Ressources Intercommunal estimatif HT		1 501 442 €
Etat (FNADT-DDR-DGE)	30,00%	450 433 €
Région (Contrat de Pays)	25,00%	375 361 €
Département (Contrat Atouts Tarn)	25,00%	375 361 €
CCR (emprunt)	20,00%	300 288 €
Total	100,00%	1 501 442 €

Il précise que ce dossier sera soumis aux autres partenaires financiers, Etat, Région, à l'occasion de la programmation 2006-2 du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Monsieur VIAULE souligne que pour ce projet comme celui de la Médiathèque, il est difficile d'engager les futurs élus .

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (votants : 27, pour : 22, abstentions : 5) :

- de retenir le plan de financement du projet de Centre de Ressources Intercommunal ainsi arrêté, de mandater Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier du Département du Tarn ainsi précisé

-que la réalisation de ce projet sera subordonnée à la maîtrise des frais de fonctionnement avec une neutralisation des charges liées à l'accueil des nouvelles administrations et la mutualisation des charges communes sur cet équipement.

Centre de Ressources Intercommunal : demande de subvention auprès de la Région Midi-Pyrénées

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les grandes lignes du nouveau projet de Centre de Ressources Intercommunal. Il précise que l'opération initiale a évolué afin de prendre en compte l'accueil de nouveaux services et permettre la mise en place d'un guichet unique destiné à rendre plus efficace le service à la population. Il rappelle que la réalisation de cet équipement structurant figure dans les priorités du Projet de Développement Durable du Réalmontais fixées en novembre 2003 :

AXE 3

RENFORCER L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Action 3 :

CONFORTER LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU REALMONTAIS

Mesure 3-1 ➤ renforcer la vocation naturelle du territoire à rayonner sur un espace large du fait de sa centralité par le développement des partenariats, par la réalisation d'équipement structurants, et le développement de services de proximité ayant vocation à rayonner sur le territoire.

Monsieur le Président précise que ce projet est conçu pour :

- regrouper des services publics en milieu rural, améliorer l'efficacité du service rendu aux usagers et à la population dans une logique de « guichet unique »

-conforter la centralité du territoire grâce aux équipements prévus, espace ressource salle de conférences et de réunion.

Compte tenu de l'impact structurant de ce projet et eu égard à l'importance des moyens financiers nécessaires à sa réalisation, une aide financière est sollicitée auprès de la Région Midi Pyrénées.

Afin de permettre la réalisation de cet important projet dont le coût d'investissement est estimé à 1 501 442 Euros HT la Communauté de Communes sollicite dans le cadre du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides (Politique des équipements structurants), une prise en charge du Conseil Régional à hauteur de 25% du coût global estimé de ce projet, pour un plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

Centre de Ressources Intercommunal	estimatif HT	1 501 442 €
Etat (FNADT-DDR-DGE)	30,00%	450 433 €
Région (Contrat de Pays)	25,00%	375 361 €
Département (Contrat Atouts Tarn)	25,00%	375 361 €
CCR (emprunt)	20,00%	300 288 €
Total	100,00%	1 501 442 €

Il précise que ce dossier sera soumis aux autres partenaires financiers, Etat, Département, à l'occasion de la programmation 2006-2 du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (votants : 27, pour : 22, abstentions : 5) :

- de retenir le plan de financement du projet de Centre de Ressources Intercommunal ainsi arrêté, de mandater Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier de la Région Midi Pyrénées ainsi précisé

-que la réalisation de ce projet sera subordonnée à la maîtrise des frais de fonctionnement avec une neutralisation des charges liées à l'accueil des nouvelles administrations et la mutualisation des charges communes sur cet équipement.

Centre de Ressources Intercommunal et « Relais de Services Publics » : demande de subvention auprès de l'Etat

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les grandes lignes du nouveau projet de Centre de Ressources Intercommunal. Il précise que l'opération initiale a évolué afin de prendre en compte l'accueil de nouveaux services et permettre la mise en place d'un guichet unique destiné à rendre plus efficace le service à la population. Il rappelle que la réalisation de cet équipement structurant figure dans les priorités du Projet de Développement Durable du Réalmontais fixées en novembre 2003 :

AXE 3

RENFORCER L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Action 3 :

CONFORTER LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DU REALMONTAIS

Mesure 3-1 ➤ renforcer la vocation naturelle du territoire à rayonner sur un espace large du fait de sa centralité par le développement des partenariats, par la réalisation d'équipement structurants, et le développement de services de proximité ayant vocation à rayonner sur le territoire.

Monsieur le Président précise que ce projet est conçu pour :

- regrouper des services publics en milieu rural et en particulier permettre le transfert du Trésor Public de Réalmont sur ce site central

- améliorer l'efficacité du service rendu aux usagers et à la population dans une logique de « guichet unique », en vue d'une labellisation « Réseau de services publics »

- conforter la centralité du territoire grâce aux équipements prévus, espace ressource salle de conférences et de réunion.

Compte tenu de l'impact structurant de ce projet et eu égard à l'importance des moyens financiers nécessaires à sa réalisation, l'aide financière de l'Etat doit être sollicitée.

Afin de permettre la réalisation de cet important projet dont le coût d'investissement est estimé à 1 501 442 Euros HT la Communauté de Communes sollicite une prise en charge de l'Etat à hauteur de 30% du coût global estimé de ce projet, pour un plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

Centre de ressources Intercommunal	estimatif HT	1 501 442 €
Etat (FNADT-DDR-DGE)	30,00%	450 433 €
Région (Contrat de Pays)	25,00%	375 361 €
Département (Contrat Atouts Tarn)	25,00%	375 361 €
CCR (emprunt)	<u>20,00%</u>	<u>300 288 €</u>
Total	100,00%	1 501 442 €

Il précise que ce dossier sera soumis aux autres partenaires financiers, Département, Région à l'occasion de la programmation 2006-2 du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide (votants : 27, pour : 22, abstentions : 5) :

- de retenir le plan de financement du projet de Centre de Ressources Intercommunal ainsi arrêté, de mandater Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier du Département du Tarn ainsi précisé

-d'étudier la faisabilité d'une labellisation «Réseau de Service Publics » et de rechercher auprès de l'Etat et des autres partenaires les financements nécessaires au fonctionnement de ce dispositif

-que la réalisation de ce projet sera subordonnée à la maîtrise des frais de fonctionnement avec une neutralisation des charges liées à l'accueil des nouvelles administrations et la mutualisation des charges communes sur cet équipement.

Etude de mise en valeur de la ville centre articulée à l'échelle de l'intercommunalité : Demande de subvention auprès de la Région Midi-Pyrénées

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les axes de l'étude que la CCR souhaite engager afin de définir un schéma d'aménagement global de la Bastide de Réalmont articulé avec les sites et équipements existants à l'échelle du territoire. En effet, l'ensemble des diagnostics conduits à l'échelle du Réalmontais montre que les caractéristiques et la place centrale occupée par la ville de Réalmont nécessitent une vision globale et une mise en transversalité avec l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

Afin de permettre de réaliser cette étude dont le coût est estimé à 25 275 €HT la Communauté de Communes sollicite une prise en charge du Conseil Régional à hauteur de 30% d'une dépense plafonnée à 20 000 €HT, soit une subvention de 6 000 € attendue au titre du Contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides (valorisation des sites spécifiques à l'échelle intercommunale), dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Etude Ht : 25 275 €

Conseil Régional :	6 000 €
Communauté de Communes :	<u>19 275 €</u>
	25 275 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions.

Prise en charge de dépenses d'investissement

Monsieur le président propose au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement, compte tenu de leurs caractéristiques:

Fournisseur	Objet	Montant	Imputation
Conseil Décor	Equipement centre de ressources	219.85 €	2317/40
SCOPELEC	Câblage réseau	374.66 €	21758/40

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions

Nomination des responsables de la télétransmission et des gestionnaires de certificats

Considérant que la Caisse des Dépôts et Consignations a été autorisée par le Ministère de l'Intérieur à conduire une expérimentation de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité dans le Département du Tarn,

Considérant que cette autorisation a permis le lancement du projet FAST (Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel) proposant des services de dématérialisation sécurisée à titre gratuit dans le cadre de l'expérimentation,

Considérant qu'à la demande du Conseil Général et de la Préfecture, la Communauté de Communes du Réalmontais a été proposée pour devenir l'une des Collectivités pilote de ce projet,

Considérant que la maîtrise et la conduite interne de ce projet nécessitent :

- la désignation d'un mandataire de certification, en charge de la validation des demandes des identités numériques (certificats) et de leur révocation,
- la désignation d'un responsable de la télétransmission, en charge de l'administration des utilisateurs de l'application FAST

Sur proposition du Président,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Donne pour son accord pour que la Communauté de Communes du Réalmontais devienne collectivité pilote dans le projet FAST afin de lancer le processus d'inscription au service

- Donne pour son accord pour que le Président signe la convention entre la Communauté de Communes du Réalmontais et la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

- Donne pour son accord pour que le Président signe le contrat de souscription entre la Communauté de Communes du Réalmontais et le Cedicam (groupe Crédit Agricole), pour la fourniture des certificats

- Désigne Mr Thierry CAMPEGGI comme mandataire de certification au niveau de la Communauté de Communes du Réalmontais

- Désigne Mr Thierry CAMPEGGI comme responsable de la télétransmission au niveau de la Communauté de Communes du Réalmontais

Création de deux postes d'agents de salubrité non titulaires

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que par délibération du 13 février 2006, le Conseil de Communauté a créé 2 postes d'agents de salubrité à temps plein durant la saison estivale compte tenu du transfert à la CCR de l'ensemble des postes liés à l'exercice de cette compétence et des caractéristiques particulières des emplois à pourvoir.

Compte tenu des absences momentanées des agents titulaires, il est proposé de transposer ces deux postes prévu pour la saison estivale en postes d'agents de salubrité non titulaires pour l'année, à temps complet sur la base de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 3, alinéa 1.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir cette proposition et dit que les crédits nécessaires au financement de ces postes seront inscrits au budget.

Monsieur GERAUD détaille le programme du forum des associations organisé le 16 septembre prochain en partenariat avec le service jeunesse de la ville de Réalmont et invite l'ensemble des délégués à être présents sur cette journée destinée à susciter du bénévolat.

Il présente ensuite l'appel à projet lancé au niveau national, relayé localement par la maison de retraite et le Comité Local d'Information et de Coordination, avec l'idée de développer un projet nutrition en lien avec le portage de repas.

A l'issue d'un débat avec l'ensemble des délégués cette démarche est jugée pertinente, cependant il est considéré que le CLIC Tarn et Dadou paraît le mieux positionné afin de répondre à cet appel à projet.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.